

*Accessibilité : 40 ans d'immobilisme, ça suffit !
La liberté d'aller et venir ne peut pas attendre 10 ans de plus !*

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - ACCESSIBILITÉ



L'APPEL DES 100



L'APF organise un rassemblement pour l'accessibilité
mardi 13 mai de 11h à 15h
Place de la République à Paris

100 représentants APF venus de toute la France prendront
la parole pour exprimer leur colère et leur refus d'attendre
jusqu'à 10 ans de plus pour une France accessible !

DOSSIER DE PRESSE

Contacts presse :

APF : Evelyne Weymann : 01 40 78 56 59 - 06 89 74 97 37

APF 82 : Yves-Eric Desmoulins : 06 12 50 37 34

Immédias : Anne Rabasse : 06 62 59 41 41

Liberté - Égalité - Accessibilité : l'appel des 100 !

Après bientôt 40 ans d'attente et deux lois inappliquées en matière d'accessibilité, l'Association des paralysés de France (APF) déplore les délais proposés par le gouvernement pour la mise en accessibilité de la France : jusqu'à 10 ans de plus !

Ainsi, après avoir lancé une pétition, portée par Philippe Croizon, pour dire OUI à l'accessibilité qui a récolté plus de 188.000 signatures en quelques semaines, l'APF amplifie ce mouvement en organisant un grand rassemblement national, **mardi 13 mai de 11h à 15h, place de la République à Paris** : « **Liberté - Égalité - Accessibilité : l'appel des 100 !** »

Ce rassemblement repose sur la prise de parole de 100 représentants de l'APF, venus de toute la France, dans un format court et impactant : 1 minute par intervenant pour témoigner de la colère des personnes en situation de handicap concernant le manque d'accessibilité et les nouveaux délais annoncés.

L'APF attend aujourd'hui du gouvernement des engagements fermes à la hauteur des enjeux : des délais resserrés et des sanctions fortes pour tous les acteurs ne respectant pas l'obligation d'accessibilité !



> Un dispositif inédit pour une retransmission de l'événement en direct

Afin de permettre à toutes les personnes ne pouvant pas être présentes le 13 mai de suivre l'événement en direct, un dispositif de retransmission sur Internet est mis en place. De 11h à 15h, les internautes pourront suivre et commenter en direct l'intégralité des interventions des représentants APF et les différentes animations qui auront lieu place de la République, en visionnant la vidéo de live streaming sur www.necoutezpasleslobbies.org ou sur www.apf.asso.fr.

> Pétition : objectif 200.000 signataires !

Lancée le 11 mars dernier, la pétition de l'APF « Accessibilité : la liberté d'aller et de venir ne peut pas attendre 10 ans de plus ! », portée par Philippe Croizon, a déjà récolté plus 188.000 signatures sur www.change.org/accessibilite.

Avec cette pétition, Philippe Croizon appelle à soutenir le combat de l'APF pour une société accessible à tous : « *Mon rêve, c'est une société où la personne en situation de handicap ne se posera plus ces questions : Est-ce que je peux aller au cinéma ? Est-ce que je peux aller faire mes courses ? Est-ce que je peux prendre le métro ? Est-ce que je peux trouver un travail ? Et la liste est longue.... Je rêve que la personne en situation de handicap dise : Je vais au cinéma, je vais faire mes courses, je vais prendre le métro, je travaille grâce aux compétences acquises pendant toute ma formation scolaire sans aucune crainte puisqu'égal de tous !* »

Aujourd'hui, l'APF souhaite atteindre les 200.000 signataires qui disent OUI à l'accessibilité !

> Des mobilisations dans toute la France !



Plusieurs délégations départementales de l'APF ont organisés des rassemblements pour protester contre les délais de mise en accessibilité de la France.

Ainsi, une dizaine de manifestations ont eu lieu à Toulouse, Mont-de-Marsan, Orléans, Marseille, Vannes, Vesoul et Belfort. La Roche-sur-Yon, Nice, Limoges et Nantes organisent un rassemblement le 13 mai pour amplifier la mobilisation nationale du même jour. Le 20 mai, une manifestation était prévue à Montpellier.

Les 100 raisons de la colère !

Les 100 représentants départementaux de l'APF viennent de toute la France pour exprimer leur colère concernant le retard pris en matière d'accessibilité et la perspective de nouveaux délais. Extraits de prises de parole :

Marie-Laure Fraux, Tarn-et-Garonne (82)

Le complexe Ingréo est un nouvel établissement aquatique recevant du public qui a été inauguré le 1^{er} juillet 2013 à Montauban.

Malgré la loi de 2005 et les obligations qui s'y rapportent, plusieurs points d'accessibilité restent des points noirs :

- La formation des maîtres-nageurs n'a pas été faite pour l'accueil de publics handicapés ni pour le maniement des matériels de mise à l'eau.
- Le club de natation a carrément supprimé le créneau de nage spécialisé, qui existait auparavant pour les personnes handicapées.
- Les fauteuils de mise à l'eau : deux vieux modèles de l'ancienne piscine ont été remis en service dans cet espace moderne.
- La potence de mise à l'eau a été prévue avec des aménagements adéquats au bord des bassins mais cette potence a été cachée pendant 10 mois pour des raisons de sécurité. Tout le personnel des bassins n'est pas formé à son utilisation.
- Les vestiaires individuels handicapés ne sont pas adaptés : un banc de déshabillage trop étroit ne permet pas de se déshabiller en toute sécurité.
- Les mains courantes sont inexistantes dans les espaces humides et glissants.
- Les casiers individuels pour les vêtements ne sont pas aux normes du handicap visuel pour les claviers à codes.
- Les sèche-cheveux sont implantés sur les murs mais ne permettent pas qu'un enfant ou une personne de petite taille s'en saisisse.
- L'ascenseur : son usage est conditionné à l'obtention de deux clés, une pour entrer dans l'ascenseur et une pour monter et descendre.
- Le site internet ne prend pas en compte les besoins des personnes handicapées.

Pour un établissement moderne, force est de constater que la loi n'est pas respectée.

Nous demandons que le gouvernement permette l'application réelle de sanctions pour ce type de problèmes : c'est-à-dire une vérification du respect des normes par les services de l'état et une amende si les réalisations ne sont pas conformes.

Le grand montauban a un réseau de bus très étendu sur l'agglomération.

Actuellement tous les bus sont équipés de palettes amovibles, mais les palettes ne fonctionnent pas toujours.

Tous les arrêts de bus ne sont pas adaptés, et aucune ligne complète n'est accessible.

Le transport de substitution n'est pas opérationnel : problèmes de réservation, amplitude de transport trop faible, créneaux de transport réservés par des abonnés : un vrai scandale.

Bref, la circulation des personnes à mobilité réduite est très limitée sur ce réseau du grand Montauban.

Nous demandons que les reports des délais soient les plus courts possibles : 10 ans qu'on attend pour prendre le bus. Il y a déjà beaucoup trop de retard. Nous demandons également des sanctions financières pour le non-respect des délais et de la loi.

Noëlle MARY LLOPIS, Hérault (34)

« On parle du coût de l'accessibilité, mais on oublie de chiffrer les coûts et les conséquences de l'inaccessibilité de la cité, la désertification des centres ville due à l'impossibilité des familles de se déplacer ensemble.

L'accessibilité, c'est pour tout le monde, la reporter c'est accepter l'échec, le blocage de la société, l'impuissance de nos politiques, la discrimination et l'exclusion. »

Gwenaëlle CHEVALIER, Ille et Vilaine (35)

« Quand on est en fauteuil, il n'y a pas de place pour l'improvisation. Aller au cinéma, sortir au restaurant, tous ces actes ordinaires exigent anticipation et organisation. [...] Ma vie doit se dérouler sur des rails que je n'ai pas choisis. »

Daniel DUPUIS, Indre (36)

« A l'heure actuelle, le seul critère qui nous guide dans le choix d'un médecin ou d'un kinésithérapeute est le niveau d'accessibilité de leur cabinet médical. Alors même qu'il s'agit de professionnels s'adressant à des personnes qui rencontrent des problèmes de santé... »

Jacques GRESSIER, Loir et Cher (41)

« Dans nos petites communes en zone rurale, l'absence de transport en commun et de toute volonté politique, écarte et isole d'autant plus les personnes en situation de handicap, les éloignant des zones urbaines, les empêchant d'avoir une vie sociale et citoyenne ! »

Erik LIGER, Loiret (45)

« En 1969 des hommes ont marché sur la lune, en 2014, d'autres hommes ne peuvent même pas accéder aux moyens de transport locaux ! »

Katherine FREMY LEFEUVRE, Maine et Loire (49)

« 11 février 2005, j'ai osé y croire enfin...une loi qui revendiquait ACCES A TOUT POUR TOUS, quand courageusement nous approchions de l'échéance du 1er janvier 2015 ... STUPEURS ET TREMBLEMENTS : 26 février 2014, nous voilà renvoyés vers des années de lutte et de mendicité...Moi qui n'avais déjà pas trop de jambes ... les bras m'en tombent... »

Asim YAMAN, Oise (60)

« 17 ans, c'est l'âge que j'avais au moment de la loi du 11 février 2005 et enfin, on nous promettait «l'égalité des droits et des chances».

17 ans, c'est l'âge où je voulais croquer la vie mais hélas, je me suis cassé les dents dans des transports pas adaptés, dans des magasins inaccessibles, sur des trottoirs impraticables, chez des médecins, des pharmaciens ou des kinés où j'avais l'impression de gêner ...

Aujourd'hui, j'ai 25 ans et même si ma dentition s'est améliorée, il reste toujours autant d'obstacles à surmonter ! »

Delphine ALBAUT, Pas de Calais (62)

« J'ai de la chance, je conduis une voiture bien équipée

Mais pas de chance, je ne peux pas toujours descendre de mon véhicule et si je me gare mal je peux avoir un procès.

J'ai de la chance, je vais faire des courses

Mais pas de chance, trop de magasins sont encore inaccessibles, comme les restos, les hôtels et les cabinets médicaux. »

Nadine DELORS, Puy de Dôme (63)

« Martin est un petit garçon de 6 ans qui fait son entrée au CP dans une école du milieu ordinaire dans son village qui juxtapose Clermont-Ferrand.

Le Maire de la commune considère avoir déjà fait beaucoup en délocalisant la classe de CP au rez-de-chaussée et ne veut faire aucuns travaux, aucunes adaptations supplémentaire. Mais quid de la cantine, des toilettes, de la bibliothèque, des cours d'informatique, quid des activités périscolaires...

Martin devra-t-il porter des couches et sentir l'urine toute la journée ? Devra-t-il attendre 10 ans de plus pour aller choisir un livre à la bibliothèque ? Sera-t-il encore le seul enfant de sa commune exclu de cantine ? »

Christian MEISTERMANN, Haut-Rhin (68)

« 40 ans d'immobilisme et l'on nous demande à nouveau de nous Ad'Apter ! »

Pierre PLASSE, Savoie (73)

« La délégation départementale de Savoie a étudié récemment l'accessibilité des lieux de santé. [...] Sur les 1028 cabinets visités, 535 sont totalement inaccessibles. Trois généralistes sur 5 ont un cabinet inaccessible. »

Patrice PAIN-MERLIERE, Deux-Sèvres (79)

« C'est un vrai plaisir de vivre une rencontre de foot, sauf, que comme nous sommes placés derrière les bancs des remplaçants, et les panneaux publicitaires, nous ne voyons qu'une moitié du terrain, une partie de la rencontre nous est cachée. [...]

Et cette moitié du match que nous ne voyons pas, c'est comme cette partie de la France qui nous est caché, cette partie de la France qui n'est pas accessible, cette partie de la France qui ne nous est pas donné. »

Léliane VALAT, Vaucluse (84)

« Nous voulons circuler librement. Aller comme bon nous semble ou bon nous semble.

C'est pourquoi nous crions, notre colère, nous affirmons aujourd'hui que notre indulgence et notre tolérance est au point Zéro. FIN DE la ségrégation SPATIALE. »

Marc GUILLEMAIN, Yonne (89)

« Nous ne voulons plus de cette société qui rejette sa part la plus vulnérable : les bébés, leurs poussettes et leurs mamans, les personnes âgées, malades ou en situation de handicap. »

Alexandre CLEMENT, Val de Marne (94)

« Vous vous rendez compte, j'ai 30 ans, et on veut reporter mon droit à vivre un quotidien normal ? [...] Moi Alexandre, APF du Val de Marne, je vous le demande Monsieur le président : C'est quoi une vie normale ? »

Une France accessible en 2015, c'est possible !

Alors que de nombreux lobbies se sont acharnés à déclarer que l'accessibilité c'est trop cher, trop compliqué, qu'ils n'avaient pas assez de temps, ni de moyens ; de nombreux établissements recevant du public ou transporteurs ont réalisé les travaux de mise en accessibilité de leur établissement avant l'échéance du 1^{er} janvier 2015. Rendre accessible un lieu public ou un transport en commun, c'est impossible ? Pourtant ils l'ont fait !

Une abbaye : « Historique et accessible, c'est possible : l'exemple de l'Abbaye de Cluny »



Une démarche au long court puisque le site a été aménagé « à chaque occasion de rénovation de ses locaux, par exemple lors de l'intégration des travaux de l'Institut de l'Image de Chalon sur Saône (partie du Centre A&M de Cluny) dans l'accueil et circuit de visite des Monum, lors de la construction d'un nouveau réfectoire ou encore lors de la rénovation de Cluny pour la célébration (« Cluny 2010 ») des 11 siècles de la fondation de l'abbaye ».

[Lire la suite.](#)

Un cinéma : « Grâce à l'ascenseur, des personnes âgées reviennent au cinéma »

Le 15 décembre 2012, le cinéma de Marcigny, une petite commune de 2 000 habitants, située en Saône-et-Loire (71), a rouvert ses portes au public après six mois de travaux. Les Marcignots ont découvert une salle entièrement relookée désormais accessible grâce à un ascenseur. « Pour continuer l'exploitation de notre cinéma, il nous fallait passer au numérique, explique Olivier Thion, trésorier de l'association Cinéma Vox. Nous avons profité de l'aménagement d'une nouvelle cabine de projection pour engager les travaux de mise aux normes et la réhabilitation entière du bâtiment. »

[Lire la suite.](#)

Un institut de beauté : « Cela allait de soi que les personnes en situation de handicap aient une complète autonomie »

Une épilation, un soin du visage ou un massage ne sont pas toujours des petits plaisirs accessibles quand on est une personne à mobilité réduite. Delphine Bossard en sait quelque chose. Dans le précédent institut de beauté où elle était employée, rien n'était prévu pour faciliter l'accueil des clientes handicapées. « J'ai deux amies en fauteuil. Il fallait les porter quand elles venaient pour un soin. » Aussi, quand elle décide d'ouvrir son propre établissement en 2011, baptisé Enéa, dans le petit centre commercial Plaisance à Orvault près de Nantes (44), la jeune femme entreprend les travaux nécessaires, conseillée par ses amies handicapées. « Je ne me suis pas posé la question du surcoût, 30 % au final. Cela allait de soi que les personnes en situation de handicap aient une complète autonomie. »

[Lire la suite.](#)

Une aire de jeux : « Recréer du lien et donner la possibilité de circuler sans entrave, voilà nos priorités »

Une ville accessible à tous. À Vaujours, petite commune de 6 600 habitants en Seine-Saint-Denis (93), on s'y emploie par des réalisations concrètes. Celle qui lui a valu le plus de récompenses est une aire de jeux pour les 2-12 ans. [...] Inaugurée en janvier 2010, l'aire de jeux, située dans une zone pavillonnaire à proximité d'une crèche, prend en compte tous les besoins spécifiques des visiteurs, qu'ils soient physiques, sensoriels ou mentaux. Ainsi, l'escalier du toboggan est doté de rambardes adaptées aux enfants handicapés. Les entrées

sont assez larges pour que les fauteuils roulants puissent circuler. Des bancs rehaussés, fabriqués sur mesure, y ont été installés pour les femmes enceintes et les personnes âgées. Enfin, pour les personnes malvoyantes, des fleurs odorantes ont été plantées et des panneaux en braille installés.

[Lire la suite.](#)

Un cabinet médical : « C'est un confort appréciable pour les patients, notamment les nombreux parents avec une poussette »

C'est l'un des trop rares cabinets médicaux accessibles de France. À Laon, la préfecture de l'Aisne (02). « Nous avons profité des travaux d'extension du bâtiment, en 2011, pour le rendre accessible », explique le docteur Hubert Fricoteaux, qui partage les locaux avec deux confrères, un infirmier et une diététicienne. Jusqu'alors, une dizaine de marches rendait l'entrée inaccessible aux personnes en fauteuil roulant et malaisée à tous les patients à mobilité réduite. Aujourd'hui, une rampe en pente douce permet d'y pénétrer facilement. Des toilettes aux normes ont également été réalisées.

[Lire la suite.](#)

Un musée : « Promouvoir l'accès à la culture pour tous. »

« Promouvoir l'accès à la culture pour tous : tel est le credo de notre musée depuis 2010. Pour les personnes en situation de handicap et, plus globalement, pour tous les publics éloignés du monde culturel pour des raisons physiques, sociales... », précise Delphine Etchenique, la directrice du Musée de Saint-Jean-d'Angély, en Charente-Maritime (17), dédié à l'ethnographie, l'art et l'histoire, dont l'entrée est gratuite. Les collections des expositions temporaires sont ainsi disposées sur des présentoirs à hauteur de fauteuil roulant et les pièces inclinées pour offrir un meilleur angle de vue.

[Lire la suite.](#)

Les berges d'un canal : « Nous améliorons le confort d'usage pour tous. »

Les berges du Canal de Nantes à Brest sont un lieu de vie. On vient s'y promener, y pique-niquer, pêcher... que l'on soit valide ou en situation de handicap. Le Syndicat mixte d'aménagement touristique de l'Aulne et de l'Hyères (Smatah), qui regroupe les communes du Finistère riveraines, mène depuis 2004 un programme de mise en accessibilité. « Cela a démarré avec l'aménagement de postes de pêche, à la demande des associations de pêcheurs et de l'APF », raconte Christophe Hériaud, son directeur.

[Lire la suite.](#)



Une pâtisserie : « Le handicap de mon beau-père nous a sensibilisés aux difficultés des personnes handicapées. »

En 2007, Monique et Philippe Guilbert, gérants de la pâtisserie La Gourmandine à Valenciennes (59) depuis 1996, décident de faire des travaux pour relooker leur boutique, réaménager l'espace de préparation et s'équiper d'une chambre froide. Ils en profitent pour rendre leur commerce accessible. « C'est le handicap de mon beau-père, en fauteuil roulant depuis quelques années, qui nous a sensibilisés aux difficultés des personnes handicapées », précise Monique Guilbert.

[Lire la suite.](#)

L'accessibilité en France : 40 ans d'échec et bientôt 10 de plus ?

Presque 40 ans après la loi de 1975 faisant de l'accessibilité une obligation nationale, le retard pris en la matière est particulièrement préoccupant !

À peine plus de la moitié des écoles et seulement 42% des réseaux de bus sont accessibles aux personnes en situation de handicap ! Même constat pour les cabinets médicaux et paramédicaux puisque la moitié des personnes en situation de handicap ont des difficultés à en trouver un accessible¹.

Pourtant, depuis cette première loi de 1975, et plus encore depuis la loi handicap du 11 février 2005, les associations n'ont cessé de demander un accompagnement fort, une impulsion politique claire et des dispositifs financiers adaptés.

Aujourd'hui, le gouvernement envisage une programmation pluriannuelle des actions de mise en accessibilité, c'est-à-dire un dispositif avec des effets concrets, visibles, tangibles, année après année, constatables par un premier bilan au bout de 12 mois.

Mais, concernant les délais envisagés qui peuvent aller jusqu'à 10 années supplémentaires, le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) a manifesté sa réprobation la plus totale.

Pour l'APF, après 40 ans d'immobilisme (la 1^{ère} loi date de 1975 !), il est inacceptable de devoir attendre jusqu'à 10 ans de plus pour voir se concrétiser une réelle liberté d'aller et de venir.

L'APF réitère avec force que l'accessibilité est un droit fondamental, qui ne peut devenir effectif qu'avec la continuité complète de la chaîne de déplacement et d'activité.

L'APF demande donc fermement que les délais soient resserrés, conformément à l'engagement pris par le Premier ministre lors du Comité interministériel du handicap du 25 septembre 2013.

Car l'accessibilité concerne l'ensemble de la population :

- les personnes en situation de handicap, qui représentent 10 à 15 % de la population ;

Mais aussi :

- les personnes âgées, à l'heure où le gouvernement prépare une loi sur l'adaptation de la société française au vieillissement ;

- les blessés temporaires ;

- les voyageurs avec bagages ;

- les femmes enceintes ;

- les parents avec poussettes, ainsi que les familles nombreuses ;

- les cyclistes, qui ont besoin d'une voirie sans obstacles ;

- les 80 millions de touristes étrangers accueillis chaque année, et en quête de signalétique ;

- et toutes les personnes valides pour le confort que cela procure.

La liberté et l'égalité passent aussi par l'accessibilité.

¹ Source : baromètre APF de l'accessibilité 2013

En images : les dessinateurs s'engagent

L'APF a reçu de nombreux soutiens d'illustrateurs engagés pour l'accessibilité !



Merci à Klaira, Baudry, Cabu, Cled' aux autres illustrateurs. L'ensemble des illustrations est disponible sur www.necoutezpasleslobbies.org.

L'APF en bref



L'Association des paralyés de France (APF), créée en 1933 et reconnue d'utilité publique, est un mouvement associatif national de défense et de représentation des personnes atteintes de déficiences motrices ou polyhandicapées et de leur famille qui rassemble près de 25 000 adhérents, 30 000 usagers, 25 000 bénévoles et 13 500 salariés.

Dotée d'un projet unique d'intérêt général « *Pour une société inclusive !* », l'APF agit pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix du mode de vie des personnes en situation de handicap et de leur famille.

L'APF porte en elle des valeurs et pratiques démocratiques qui définissent ses orientations et actions. Dans sa charte qui s'inscrit dans la lignée de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'APF affirme son indépendance de

tout parti politique et de toute religion et la primauté de la personne : « *L'être humain ne peut être réduit à son handicap ou sa maladie quels qu'ils soient. En tant que citoyenne, la personne handicapée exerce ses responsabilités dans la société : elle a le choix et la maîtrise de son existence.* »

L'association intervient dans de nombreux domaines, au niveau international, national, régional et départemental, tant par le biais de ses délégations départementales et de son siège que par ses services et établissements médico-sociaux ainsi que ses entreprises adaptées.

L'APF en chiffres

1 siège national
97 délégations départementales
126 structures pour enfants et adolescents
262 structures pour adultes
55 structures APF Entreprises
169 séjours de vacances organisés par APF Evasion
687 dispositifs réalisés par APF Formation
345 855 donateurs (ayant fait au moins un don dans l'année)
24 502 adhérents à jour de cotisation
25 000 bénévoles (dont 4 000 bénévoles réguliers)
13 750 salariés

Les sites Internet de l'APF

Le site de l'Association des Paralysés de France : www.apf.asso.fr

Le blog politique de l'APF : www.reflexe-handicap.org

Le blog du magazine Faire Face : www.faire-face.fr

L'APF est également

Sur Facebook : <http://www.facebook.com/associationdesparalysesdefrance>

Et sur Twitter : <http://twitter.com/apfhandicap>